



Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 048-200069151-20230406-DELIB_2023_048-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 06 avril 2023 à 18 heures

Date de Convocation 30 mars 2023

Membres en exercice : 35 Présents : 21 Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille Vingt-trois et le 06 avril, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Flore THEROND, Présents : Flore THEROND, Alain CHMIEL, René JEANJEAN, François ROUYEYROL, Serge VEDRINES, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Régine DOUSSIÈRE, Francis DURAND, Pierre HERRGOTT, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY, Représentés : Henri COUDERC À Daniel GIOVANNACCI, Alain ARGILIER À Alain CHMIEL, Gérard PÉDRINI À Pierre HERRGOTT, Bdeia AMATUZZI À Sébastien MOREAU, Michel CAPONI À Serge VEDRINES, Marie-Thérèse CHAPELLE À Flore THEROND, Maurice DUNY À Christian ALBARIC, Excusés : Henri COUDERC, Alain ARGILIER, Gérard PÉDRINI, Emmanuel ADELY, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Michel COMMANDRE, Maurice DUNY, Serge GRASSET, Sylvette HUGUET, Daniel REBOUL, Jean WILKIN Absents : Présents non votants :
--	---

Secrétaire de séance : Monsieur François ROUYEYROL

DELIB-2023-048 - COTISATIONS ET PARTICIPATIONS 2023

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT les demandes de participations et cotisations formulées par les diverses associations et organismes partenaires du territoire communautaire et après examen de celles-ci par les commissions communautaires, qui proposent d'allouer les participations décrites dans le tableau ci-dessous,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE d'accorder les participations et de prendre en charge les cotisations suivantes :

ADIL Lozère	2 237,60 €
APTIC – Pass numérique	154,00 €
Association des Communautés de France	758,73 €

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

Breac
Levaüt

ID : 048-200069151-20230406-DELIB_2023_048-DE

Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité de Lozère	278,72 €
Association des Maires de France	339,62 €
Association pour le DÉveloppement par la Formation des Projets, Acteurs et Territoires	150,00 €
Comité départementale du Tourisme – Flux vision	2 700,00 €
Club des managers de commerce	50,00 €
Chambre de Commerce et d'Industrie de Lozère	3 775,00 €
Collectivités forestières Occitanie	1 880,20 €
Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement	600,00 €
Fondation du Patrimoine	300,00 €
Lozère Développement	2 384,58 €
Lozère Énergie	10 957,50 €
Lozère Ingénierie	1 700,00 €
Mission Locale de la Lozère	7 400,00 €
Maisons paysannes de France	60,00 €
Pôle d'Équilibre Territorial Rural Sud Lozère	49 223,79 €
Réseau des Grands Sites de France	5 400,00 €
UDAF- Relais Assistants Maternels	3 150,00 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget primitif 2023, aux articles 6281, 65738 et 65568,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces se rapportant à cette affaire, ainsi que les conventions nécessaires.

P/o Le Président,
Par délégation, Flore THEROND
1^{ère} Vice-Présidente,

